



**PROCES-VERBAL**  
**Conseil Municipal du 02/07/2021**  
**Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol**

L'an deux mille vingt un, le vendredi deux juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis à (la) Salle des Fêtes les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le vendredi vingt-cinq juin deux mille vingt un.

Nombre de délégués : 11  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants: 10 dont 1 pouvoir(s)

Présents : 9

Madame Valérie BEN SUSSAN, Madame Jade RIBEIREIX, Madame Adeline RAYNAUD, Madame Cybille FLEURY, Monsieur Denis CHAPOUL, Madame Mélanie DUPUTEL, Monsieur Daniel COLASSIN, Monsieur Cyril RIGAUDIE, Monsieur Julien MAZIERE

Absents excusés : 1

Monsieur Franck LAUD

Procurations : 1

Madame Sandrine CHAUSSAT a donné pouvoir à Madame Cybille FLEURY

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

**Désignation d'un deuxième Adjoint (Point délibérant)**

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Comme cela avait été annoncé lors de l'élection du Maire et de la Première Adjointe, Monsieur le Maire souhaite procéder à la désignation d'un second adjoint. Cette désignation a été retardée dans la mesure où le candidat Daniel COLASSIN n'avait pas la nationalité française. Daniel COLASSIN ayant obtenu sa double nationalité, il peut désormais présenter sa candidature au poste de deuxième adjoint au maire. Le Conseil Municipal procède donc au vote.

Observations lors de la réunion :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Daniel COLASSIN comme deuxième adjoint au Maire.

**Aliénations et acquisitions de chemins (Point délibérant)**

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

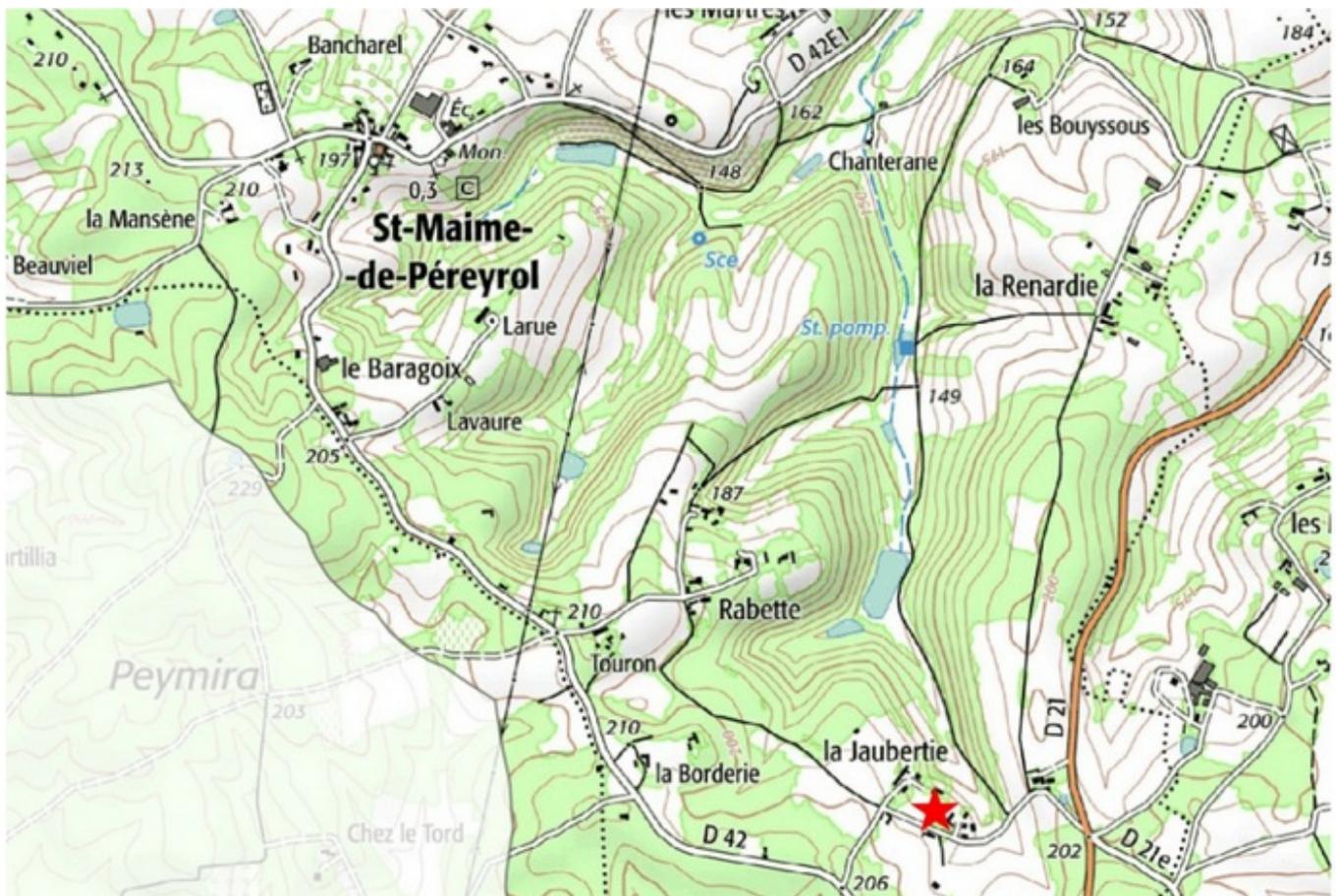
Abstentions : 0

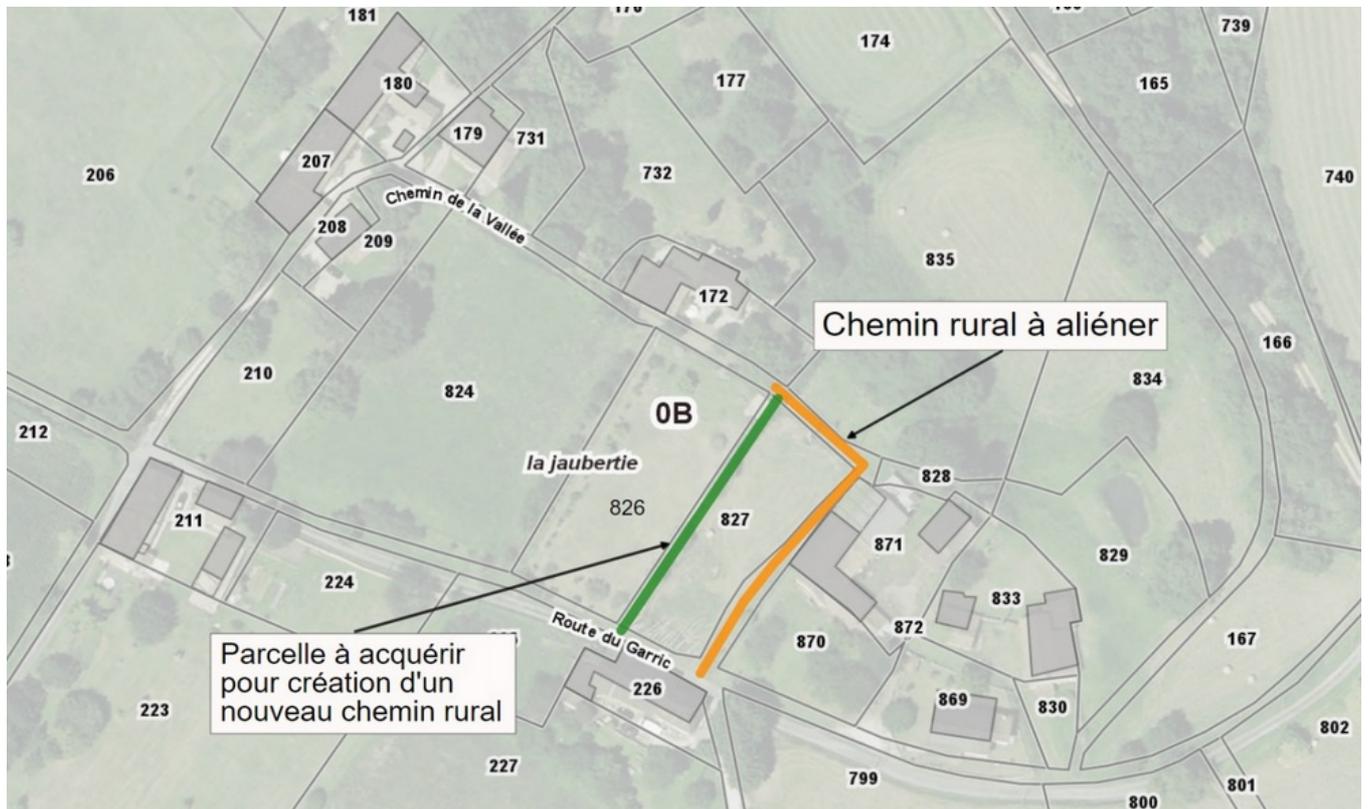
Rapporteur: Denis CHAPOUL

Aliénation d'une partie d'un chemin rural et rachat d'une parcelle à la Jaubertie:

Mme Bubendorf et M. Olivier, propriétaires d'une habitation à la Jaubertie, sollicitent le Conseil Municipal pour l'aliénation d'une partie du chemin rural entre le Chemin de la Vallée et la Route du Garric (chemin situé entre les parcelles B827 et B870/871, voir plan ci joint). Cette portion de chemin longe leur habitation et coupe leur terrain en son milieu. Ils demandent l'aliénation de cette portion de chemin sur environ 85m.

Par ailleurs, afin de ne pas interrompre la continuité de ce chemin rural entre le Chemin de la Vallée et la Route du Garric, ils proposent à la commune le rachat d'une parcelle située le long de la parcelle B827, en limite avec la parcelle B826, afin de créer un nouveau chemin rural sur environ 65m.

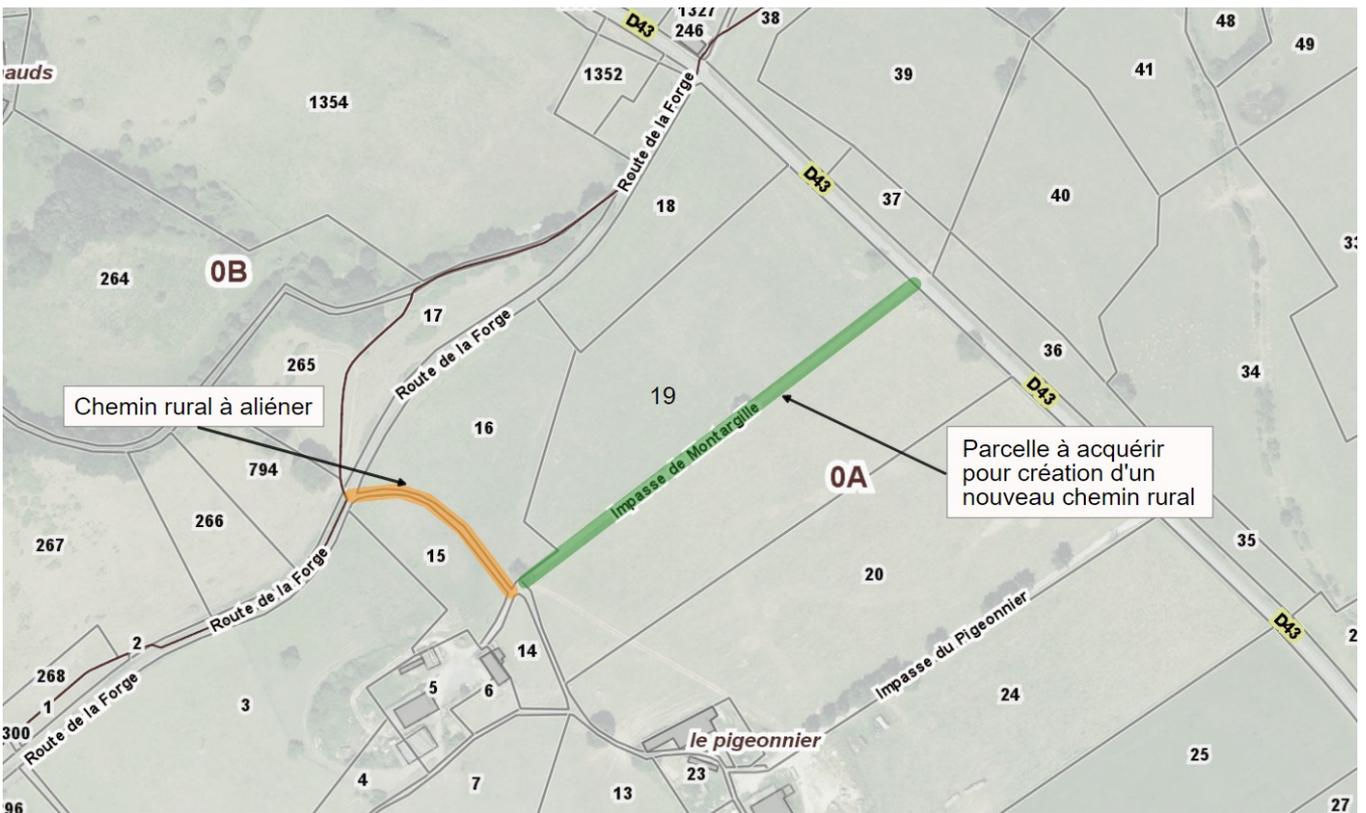
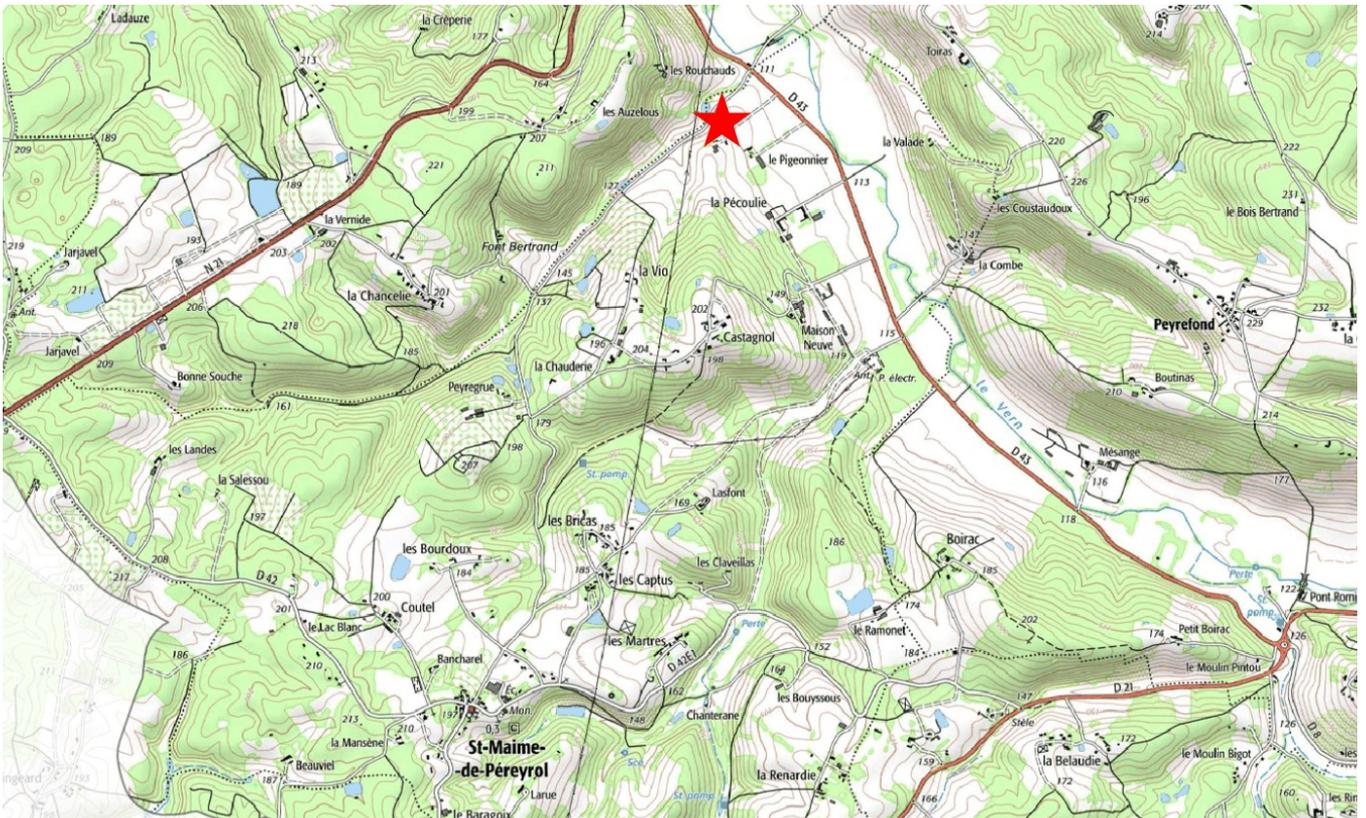




Aliénation d'une partie d'un chemin rural et rachat d'une parcelle au lieudit Montargile:

Le chemin rural situé entre les parcelles A15 et A16 au lieudit Montargile (entre la Route de la Forge et l'impasse de Montargile) n'est plus utilisé par le public et son assiette n'est plus visible depuis de nombreuses années. L'accès à l'habitation de Monsieur et Madame Gabriel ATTARD s'effectue depuis la RD43 par un chemin qui coupe la parcelle A19 en son milieu.

Afin de régulariser la situation, M. et Mme ATTARD demandent au Conseil Municipal de bien vouloir aliéner l'ancien chemin rural sur environ 115m et de racheter le chemin d'accès à leur propriété sur environ 275m afin d'en faire un nouveau chemin rural.

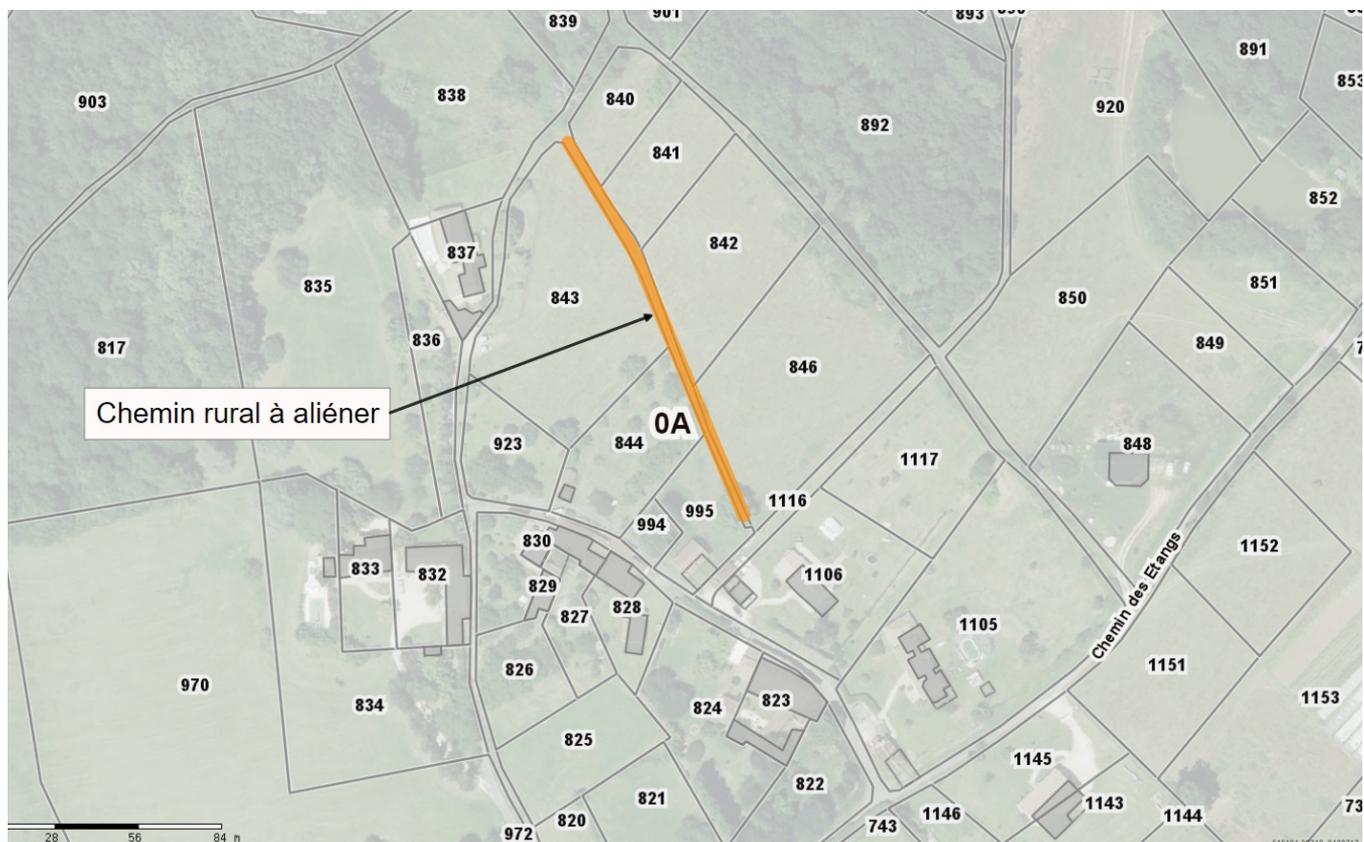
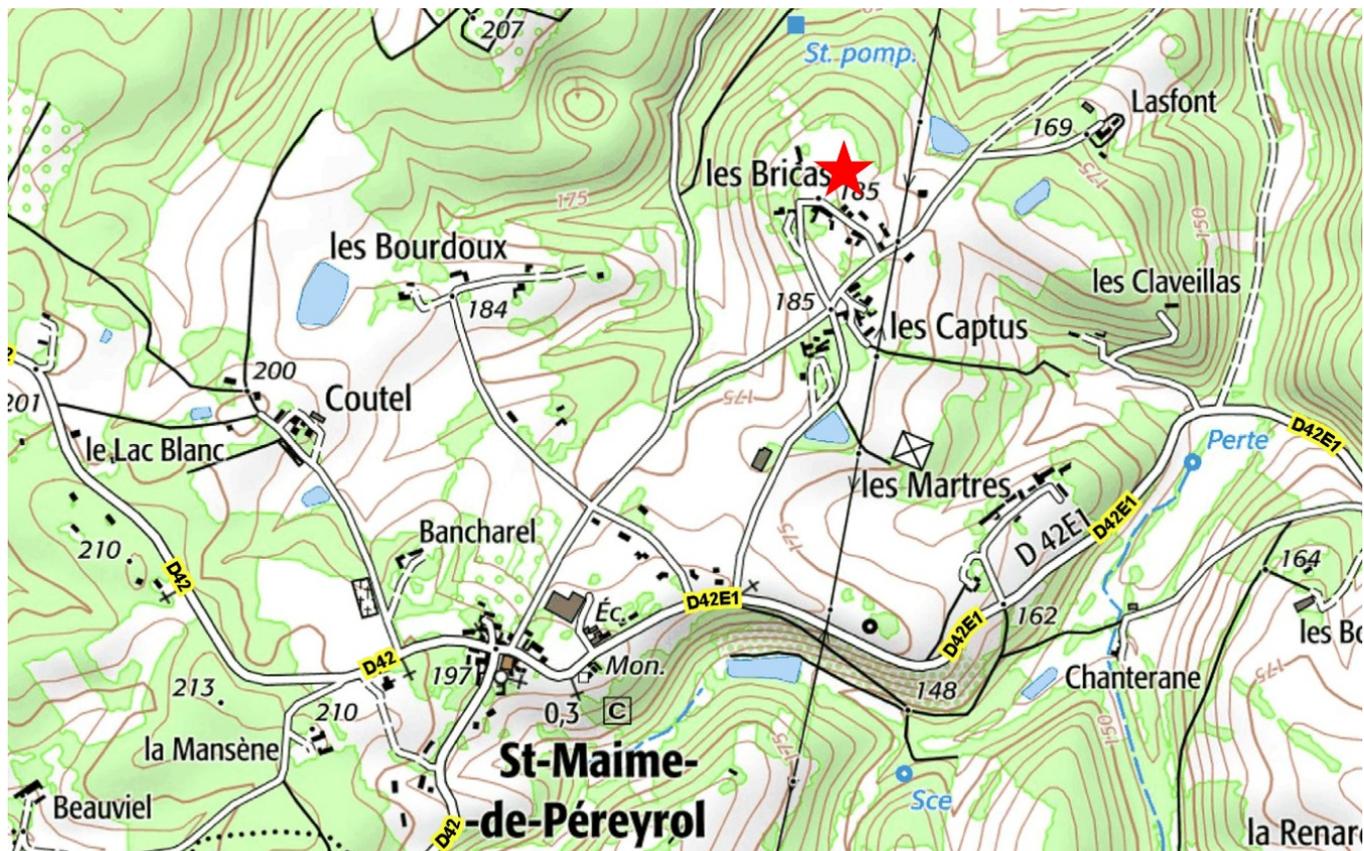


Aliénation d'un chemin rural au lieudit Les Bricas:

Le chemin rural longeant la partie sud des parcelles A840, 841, 842 et 846 n'a plus d'assiette visible depuis de nombreuses années et n'est plus utilisé par le public. Par ailleurs, il n'a pas de continuité avec un autre chemin rural et se termine entre les parcelles A995, 846 et 1116.

Dans le cadre du PLUI, une OAP portant sur les parcelles A842, 846 et 1116, prévoit la construction d'au

moins 3 logements. Compte tenu de la désaffectation de ce chemin et du projet de lotissement, il serait dans l'intérêt de la commune d'aliéner ce chemin rural sur environ 148m au profit du futur acquéreur, à savoir la SPLA Isle Manoire en Périgord.



Observations lors de la réunion :

Vu le Code Rural, et notamment son article L.161.10;

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3;

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10;

Considérant que les tronçons des chemins ruraux situés à "La Jaubertie", "Montargile" et "aux Captus" ne sont plus utilisés par le public;

Compte tenu de la désaffectation des morceaux de chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en oeuvre une procédure de l'article du Code Rural, qui autorise l'aliénation d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant que les tronçons susvisés aux lieudits "La Jaubertie" et "Montargile" sont proposés au rachat par la commune en vue d'en faire de nouveaux chemins ruraux;

Considérant enfin qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie routière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- constate la désaffectation des chemins ruraux susvisés de "La Jaubertie", "Montargile" et des "Captus",
- décide de lancer une procédure de cessions des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural,
- accepte le rachat des parcelles proposées à "La Jaubertie" et à "Montargile" en vue d'en faire de nouveaux chemins ruraux,
- autorise Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ces différents projets.

### **Classement des voies (Point délibérant)**

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

En février 2021, l'ATD a été mandatée afin de faire un recensement et un état des lieux des voies de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que « les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique ».

Il informe le Conseil Municipal que suivant les préconisations de l'ATD, il convient d'ajouter et de classer les voies suivantes dans la voirie communale:

- VC20, chemin de Larue, de la RD42 à son extrémité, sur 427m,
- VC21, Chemin de la Borderie, de la RD42 à son extrémité, sur 160m,
- VC22, Route de la Reygasse, de la RD42 à la limite de commune avec Beauregard et Bassac, sur 66ml,
- VC23, Route des Montagnens, de la RD21 à la limite de commune avec Fouleix, sur 303ml,
- VC24, Chemin du Ramonet, de la RD42E1 à son extrémité, sur 460ml,
- VC25, Chemin de Chanterane, de la RD42E1 jusqu'au Moulin, sur 520ml,
- VC26, Chemin des Claveillas, de la RD42E1 à son extrémité, sur 356ml,
- VC27, Chemin de Bricas, de la VC10 à la dernière maison, sur 65ml;

Il convient également de modifier la longueur de la VC9, Chemin des Etangs, partant de la Route de la Forge jusqu'à la sortie des Bricas en direction de Lasfont, qui passe de 575ml à 852ml.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Observations lors de la réunion :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide la mise à jour du tableau des voies communales existant, ainsi que le classement de certains chemins ruraux en voie communale, selon le tableau et le plan annexés à la présente délibération.

Les voies communales à caractère de chemin passent donc de 12 770ml à 15 404ml.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

**Action en justice Hangar Huot (Point délibérant)**

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Dans le cadre du recours en justice engagé par M. GINTRAT sur la vente du hangar HUOT, Monsieur le Maire doit être mandaté par le Conseil Municipal pour pouvoir représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n° 2101423 introduite devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Désigne Maîtres CHARBONNEL et BARATA, avocats à Paris, 80 Boulevard Haussmann, pour représenter la commune dans cette instance.

**motion ONF (Point délibérant)**

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

La Fédération Nationale des Communes Forestières interpelle les communes sur les projets du gouvernement

qui visent à augmenter les contributions des communes pour le financement de l'ONF à hauteur de 7.5M€ en 2023 puis 10M€ par an en 2024 et 2025 et en même temps la suppression de près de 500 emplois à plein temps à l'ONF.

Face à cette situation, le Conseil municipal décide de valider la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières qui vise à demander:

- le retrait de la contribution complémentaire des communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF,
- une ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

### **Etude ATD sur l'état des routes et programmation des travaux**

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Comme indiqué précédemment par Monsieur le Maire, l'ATD a été mandatée en février 2021 pour effectuer un état des lieux des voies de la commune afin de pouvoir envisager une programmation des travaux à réaliser sur la mandature.

La réalisation de ce diagnostic a permis de souligner l'intérêt de classer certaines voies de la commune (voir point précédent) mais aussi d'établir une programmation de travaux ainsi qu'une estimation des couts.

Ainsi la commission voirie propose la programmation suivante:

**Court terme**

Budget fonctionnement		HT
- <i>Point à temps :</i>		
VC 1 Route de la Forge	3 566 m	9 842,00 €
VC 3 Route des Hulottes	647 m	2 329,00 €
VC 8S Chemin de la Thérèse	255 m	505,00 €
VC 14 Impasse des Martres	290 m	574,00 €
VC 15 Impasse des Orchidées	425 m	765,00 €
VC 17 Route du Garric	744 m	1 473,00 €
VC 20 Allée de Larue	427 m	<u>1 537,00 €</u>
		<b>17 025,00 €</b>

Budget Investissement.	<i>Revêtement bicouche</i>	
VC 16A Impasse des Puits	467 m	13 099,00 €
VC 16A Impasse des Puits	53 m	1 487,00 €
VC 16B Chemin des Saules	195 m	5 470,00 €
VC 21 Impasse de la Borderie	160 m (A voir! Travaux Attard)	6 600,00 €
VC 23 Chemin des Montagnens	303 m	10 302,00 €
VC 24 Impasse des Ramonets	460 m	<u>18 975,00 €</u>
		<b>55 933,00 €</b>

**Moyen terme.** *Revêtement bicouche*

Budget Investissement		
VC 1 Route de la Forge	3 566 m	32 807,00 €
VC 7 Impasse de Coutel	480 m	16 344,00 €
VC 7 Impasse de Coutel	105 m	3 155,00 €
VC 8N Impasse des Bourboux	506 m	15 686,00 €
VC 9 Chemin des Etangs	576 m	17 856,00 €
VC 9 Chemin des Etangs	276 m	8 556,00 €
VC 11 Impasse de la Vio	515 m	18 025,00 €
VC 12 Chemin de la Pécoulie	270 m	<u>6 885,00 €</u>
		<b>119 314,00 €</b>

**Long terme**

Budget Investissement.	<i>Revêtement bicouche</i>	
VC 10 Route du Cdt Blanchot	377 m	7 352,00 €
VC 25 Impasse du Moulin	520 m	14 820,00 €
VC 26 Impasse des Claveillas	201 m	9 681,00 €
VC 26 Impasse des Claveillas	155 m	<u>4 573,00 €</u>
		<b>36 426,00 €</b>

## Réalisation de saignées

VC 5 Route de Teillot	573 m	287,00 €
VC 13 Route de la Combe	468 m	234,00 €
VC 22 Chemin de la Reygasse	66 m	<u>33,00 €</u>
		<b>554,00 €</b>

**TOTAL HT : 229 252,00 €**

Avec la répartition suivante sur la période 2021 - 2026:

Projeter chaque année à partir de 2022, 10 000,00 € en fonctionnement pour l'entretien.

**Année I 2021**

Budget fonctionnement		HT
- Point à temps :		
VC 1 Route de la Forge	3 566 m	9 842,00 €
VC 3 Route des Hulottes	647 m	2 329,00 €
VC 8S Chemin de la Thérèse	255 m	505,00 €
VC 14 Impasse des Martres	290 m	574,00 €
VC 15 Impasse des Orchidées	425 m	765,00 €
VC 17 Route du Garric	744 m	1 473,00 €
VC 20 Allée de Larue	427 m	<u>1 537,00 €</u>

**17 025,00 €**

Budget Investissement		
VC 16A Impasse des Puits	467 m	13 099,00 €
VC 16A Impasse des Puits	53 m	1 487,00 €
VC 16B Chemin des Saules	195 m	5 470,00 €
VC 21 Impasse de la Borderie	160 m (A voir! Travaux Attard)	6 600,00 €
VC 23 Chemin des Montagnens	303 m	<u>10 302,00 €</u>
		<b>36 958,00 €</b>

**Année II 2022**

Budget Investissement		
VC 7 Impasse de Coutel	480 m	16 344,00 €
VC 7 Impasse de Coutel	105 m	3 155,00 €
<i>VC ? Impasse de Montargile</i>	<i>Non compté dans l'étude ATD</i>	<u>20 000,00 €</u>
		<b>39 499,00 €</b>

**Année III 2023**

Budget Investissement		
VC 25 Impasse du Moulin	520 m	14 820,00 €
VC 9 Chemin des Etangs	576 m	17 856,00 €
VC 9 Chemin des Etangs	276 m	<u>8 556,00 €</u>
		<b>41 232,00 €</b>

**Année IV 2024**

Budget Investissement		
VC 11 Impasse de la Vio	515 m	18 025,00 €
VC 10 Route du Cdt Blanchot	377 m	7 352,00 €
VC 24 Impasse des Ramonets	460 m	<u>18 975,00 €</u>
		<b>44 352,00 €</b>

**Année V 2025**

Budget Investissement		
VC 12 Chemin de la Pécoulie	270 m	6 885,00 €
VC 1 Route de la Forge	3 566 m	<u>32 807,00 €</u>
		<b>39 692,00 €</b>

**Année VI 2026**

Budget Investissement		
VC 8N Impasse des Bourboux	506 m	15 686,00 €
VC 26 Impasse des Claveillas	201 m	9 681,00 €
VC 26 Impasse des Claveillas	155 m	<u>4 573,00 €</u>
		<b>29 940,00 €</b>

Réalisation de saignées		
VC 5 Route de Teillot	573 m	287,00 €
VC 13 Route de la Combe	468 m	234,00 €
VC 22 Chemin de la Reygasse	66 m	<u>33,00 €</u>
		<b>554,00 €</b>

Observations lors de la réunion :

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Muret devrait intervenir à compter du 9 juillet. Julien MAZIERE se

charge de suivre la bonne réalisation des travaux.

Pour information, les 53m d'investissement sur l'impasse des Puits ne sera pas fait à la demande des riverains qui préfèrent garder le chemin en l'état.

D'autre part, compte tenu des travaux à venir aux Bricas, les travaux prévus en 2023 sur la Route de Lasfont pourront être décalés pour être réalisés après ceux du lotissement.

### **Travaux du cimetière**

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Point sur la planification des travaux du cimetière par l'entreprise Virgo.

Mme BEN a donné son accord sur le déplacement de la cavurne BEN.

L'entreprise VIRGO va commencer à intervenir à partir de fin juillet. Elle commencera par réaménager l'ossuaire, puis la partie arrière du cimetière.

41 emplacements seront nettoyés: d'abord les emplacements qui ne seront pas réattribués (pour laisser de l'espace entre les emplacements et aérer le cimetière), puis les emplacements qui seront revendu seront traités au fur et à mesure de leur réattribution.

Pour rappel, les piles du portail vont être élargies et nous devons changer le portail. La croix va également être déplacée pour faciliter le passage des véhicules.

Les familles commencent à se manifester sur les courriers envoyés dans le cadre de la seconde procédure.

Observations lors de la réunion :

### **Questions diverses**

Rapporteur:

#### **Choix de l'esquisse pour l'OAP des Bricas:**

Lors du dernier Conseil Municipal, la SPLA Isle Manoire en Périgord et le cabinet de géomètre ALTEO sont venus présenter leur projet d'aménagement de l'OAP des Bricas. Pour rappel, le PLUI impose la construction d'un lotissement d'au moins 3 maisons.

M. et Mme Barse ont mis en vente un peu plus de 10 000m<sup>2</sup> (50 000€), dont 8 000m<sup>2</sup> constructibles. La SPLA, par le biais d'une convention avec la commune, peut acheter, viabiliser et vendre les lots à bâtir.

Le cabinet de géomètre ALTEO a présenté lors du dernier conseil 4 esquisses d'aménagement pour 5 lots, 4 sur l'OAP et un cinquième sur la partie constructible longeant la Route du Cdt Blanchot. Le positionnement de la voirie, des espaces communs, et la taille des terrains diffèrent d'une esquisse à l'autre.

Le Conseil Municipal doit se positionner sur une esquisse pour que le géomètre puisse poursuivre son travail de chiffrage du projet, afin de savoir si celui ci sera viable ou non. Les esquisses sont présentées en séance. Le choix du conseil peut se porter sur l'une d'entre elles, sur un mélange d'éléments, ou sur une toute autre

proposition.

Après discussion, le Conseil municipal porte son choix sur l'esquisse numéro 4. Il faudra réfléchir au nom à donner à ce lotissement.

**Logements communaux:**

Mme Debord, locataire du rez-de-chaussée du logement du Presbytère, va donner son préavis. Il va donc falloir retrouver un locataire qui pourra, en accord avec Mme Debord, emménager avant la fin du préavis si toutefois cela satisfait toutes les parties.

La séance est levée à 00:00

Le Maire

Monsieur Denis CHAPOUL

Conseillère municipale

Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseillère municipale

Madame Jade RIBEIREIX

Conseillère municipale

Madame Adeline RAYNAUD

Conseillère municipale

Madame Cybille FLEURY

1er adjointe

Madame Mélanie DUPUTEL

Conseiller municipal

Monsieur Daniel COLASSIN

Conseiller municipal

Monsieur Cyril RIGAUDIE

Conseiller municipal

Monsieur Julien MAZIERE